



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 1120443

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 10/12/2021 10H36 C:000028 I:28888
V/REF : 1075570
V/Email reçu le Vendredi 10/12/2021 à 10H36

DYNACITE
Gestion Patrimoniale
390, BOULEVARD DU 8 MAI 1945
CS 10266
01013 BOURG EN BRESSE CEDEX

V/REF.IMM. 00504
IMMEUBLE : LES CYGNES
190, RUE GILBERT SARDIER
01330 VILLARS LES DOMBES

Feillens, le 13 Décembre 2021

Référence Marché: Notre Tarif en vigueur
LOCALISATION : 190 RUE GILBERT SARDIER - VILLARS LES DOMBES - MME TELLES : 0474981300
2EME ETAGE
MOTIF : INTERVENIR POUR FUITE AU 2EME ETAGE DANS LA GAINTE TECHNIQUE
Donneur d'ordre : M. D. BARTH

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :
Travaux de plomberie en partie privative.

LE 10 DECEMBRE 2021 A 15H45
SOUDURE SUR ALIMENTATION EAU CHAUDE SANITAIRE EN GAINTE TECHNIQUE
CONTROLE DE L'ETANCHEITE

OBSERVATIONS : DS AB Email envoyé le 11/12/21 à 10H21 M. D. BARTH

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie (poste à souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diamètres, génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si nécessaire).
Réalisation du travail conformément aux règles de l'art.
Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de l'étanchéité (si nécessaire).
Nettoyage du chantier. Evacuation des débris (si nécessaire).
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.
Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 1120443

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

=====					
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U.	HT	
2,00	Déplacement Lu-Ve 8h-17h00	1	36,97		73,94
1,00	H.Ouvrier Qualifié Plomberie le 10/12	1	59,50		59,50
Quantité	Fournitures - Mise en oeuvre	N°BT	P.U.	HT	
2,00	Fourniture(s) pour brasure(s)/soudure(s)	1	7,36		14,72
TOTAL H.T.					148,16
T.V.A. a 10,00%					14,81
TOTAL T.T.C.En EURO					<u>162,97</u>

Valeur en votre règlement comptant

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement a la Société au :

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX-EN-VELIN

10/12/2021 - 10h36



Dynacité - O.P.H. de l'Ain
AGENCE DE BOURG EN BRESSE
186 Boulevard du 8 mai 1945
01000 BOURG EN BRESSE
Tél : 04.74.45.87.00

COMMANDE SUR DEVIS ENTREPRISE
N° 2021 1075570

Adresser votre facture et le bon de contrôle à :

Dynacité O.P.H de l'Ain
390 Boulevard du 8 mai 1945
CS 10266
01013 BOURG EN BRESSE CEDEX

SAS SERVIMO BOURGOGNE

550 Route Ternant
01570 FEILLENS

Entreprise

Référence : 0584728

Locataire

Locataire présent :
Téléphone(s) :

Intervention

Date exécution prévue : 23/12/2021
Nature travaux : Entretien Hors contrat Plomberie sanitaire

Lieu d'intervention

RUE GILBERT SARDIER
01330 VILLARS LES DOMBES
00504

Demandeur

Chargé de secteur : Barth David CSRC1
Téléphone :

Travail	Désignation	Quantité	Unité	PU HT	Mt Réc.	Mt HT	Mt TVA	Total TTC
TRADI10	1-TRAVAUX DIVERS REPARATION SUITE A VOTRE BON DE REGUL	1,00		148,16		148,16	14,82	162,98
Total H.T.								148,16
Total net H.T								148,16
Taux TVA								10,00%
Total TVA								14,82
Total TTC								162,98

Récapitulatif des critères comptables

Prestation / Métier	Destination	Code montant	Compte	Montant
GI - 10203	CDM	PR	61510	161,50

Demande de travaux établie le 13/12/2021

Signature

BON DE CONTRÔLE
N° 1075570

Pièce justificative à retourner obligatoirement
pour le règlement de la facture

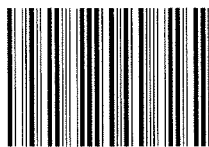
Entreprise-Fournisseur	Lieu d'intervention	Travaux ou fournitures commandés par
SAS SERVIMO BOURGOGNE	N° affaire ou N° EDL :	Chargé de secteur : Barth David CSRC1
Date fin de travaux ou d'achat de fournitures : □□ / □□ / □□□□	00504 RUE GILBERT SARDIER 01330 VILLARS LES DOMBES	Service destinataire : 15000-BOU-BOU-CSC1
Visa entreprise :	Visa locataire :	

Récapitulatif des critères comptables

Prestation / Métier	Destination	Code montant	Compte	Montant
GI - 10203	CDM	PR	61510	161,50

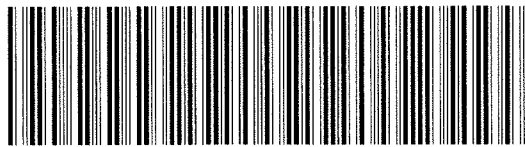
Références LAD

N° de commande



1075570

Service destinataire



15000-BOU-BOU-CSC1



ATTESTATION SIMPLIFIÉE¹

① IDENTITÉ DU CLIENT OU DE SON REPRESENTANT

Je soussigné(e) : Virginie Ciclet

Nom : Dynacité O.P.H de l'Ain

Adresse : 390 Boulevard du 8 mai 1945 CS 10266 01013 BOURG EN BRESSE CEDEX

② NATURE DES LOCAUX

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue de ces travaux :

☐ maison ou immeuble individuel ☒ immeuble collectif ☐ appartement individuel

☐ autre (précisez la nature du local à usage d'habitation) :

Les travaux sont réalisés dans :

☐ un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation

☐ des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage

☒ des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de (.....) millièmes de l'immeuble

☐ un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse² : RUE GILBERT SARDIER 01330 VILLARS LES DOMBES

dont je suis : ☒ propriétaire ☐ locataire ☐ autre (précisez votre qualité) :

③ NATURE DES TRAVAUX

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation, les travaux :

☒ n'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement).

☒ n'affectent pas plus de cinq des six éléments de second œuvre suivants :

Cochez les cases correspondant aux éléments affectés : ☐ planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ huisseries extérieures ☐ cloisons intérieures ☐ installations sanitaires et de plomberie ☐ installations électriques ☐ système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB : tous autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit.

☒ n'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher de la construction existante supérieure à 10 %

☒ ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction.

☐ J'atteste que les travaux ont la nature de travaux d'amélioration de la qualité énergétique portant sur la fourniture, la pose, l'installation ou l'entretien des matériaux, appareils et équipements mentionnés au 1 de l'article 200 quater du code général des impôts (CGI) et respectant les caractéristiques techniques et les critères de performances minimales fixés par l'article 18 bis de l'annexe IV au CGI dans sa rédaction issue de l'arrêté du 29 décembre 2013.

☐ J'atteste que les travaux ont la nature de travaux induits indissociablement liés à des travaux d'amélioration de la qualité énergétique soumis au taux de TVA de 5,5 %

④ CONSERVATION DE L'ATTESTATION ET DES PIÈCES JUSTIFICATIVES

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de la TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 20 % ou 10 %) et le montant de la TVA effectivement payé, TVA au taux de :

- 10 % pour les travaux d'amélioration, de transformation, d'aménagement et d'entretien portant sur des locaux à usage d'habitation achevés depuis plus de 2 ans ;
- 5,5 % pour les travaux d'amélioration de la qualité énergétique des locaux à usage d'habitation achevés depuis plus de 2 ans ainsi que sur les travaux induits qui leur sont indissociablement liés.

Fait à ..Bourg en Bresse....., le ..13/12/2021..

Signature du client ou de son représentant :

¹ Pour remplir cette attestation, cochez les cases correspondant à votre situation et complétez les rubriques en pointillés. Vous pouvez vous aider de la notice explicative.

² Si différente de l'adresse indiquée dans le cadre ①.